

19/07/18



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

**PLAN RÉGIONAL GLOBAL AFI DE MISE EN ŒUVRE POUR LA
SÛRETÉ ET LA FACILITATION DE L'AVIATION EN AFRIQUE**

(PLAN AFI SECFAL)

7ème RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR
Niamey, NIGER (19 juillet 2018)

**Point de l'ordre du jour : 2.6. Rapport d'étape sur la mise en œuvre de la
Déclaration et des objectifs de Windhoek**

(Présenté par la CAFAC)

RESUMÉ

Cette Note de travail présente le rapport sur l'état actuel de mise en œuvre de la Déclaration et des objectifs de Windhoek. Il convient de souligner que la mise en œuvre est toujours en cours sous l'impulsion des divers organisations, États et agences responsables, qui sont les principaux acteurs chargés de la mise en œuvre de la Déclaration et des objectifs.

Action requise :

Le Comité directeur est prié de donner suite au paragraphe 4 du présent document de travail.

1. INTRODUCTION

- 1.1 Il convient de rappeler que les honorables ministres responsables de la Sûreté et de la Facilitation de l'aviation civile en Afrique se sont réunis à Windhoek, en République de Namibie, le 7 avril 2016, à l'occasion de la Conférence ministérielle sur la Sûreté et la Facilitation de l'aviation en Afrique, organisée conjointement par l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) et la Commission de l'aviation civile africaine (CAFAC) sous la houlette de la Commission de l'Union africaine (CUA). Au cours de la réunion, les honorables ministres ont adopté la Déclaration sur la Sûreté et la Facilitation de l'Aviation et les objectifs visant à renforcer la Sûreté et la Facilitation de l'aviation en Afrique de manière pérenne.
- 1.2 En outre, les Honorables Ministres ont appelé les Etats Africains à fournir les ressources nécessaires et à soutenir la mise en œuvre du Plan AFI SECFAL de l'OACI et ont demandé à la CUA de soumettre la Déclaration à la prochaine Assemblée des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UA pour approbation ; ce qui a été fait et approuvé en 2017.
- 1.3 Les chefs d'État et de gouvernement de l'Union Africaine, dans leur résolution sur l'adoption de la Déclaration, ont chargé la CAFAC de suivre et de rendre compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre.

2. POINTS DE DISCUSSION

- 2.1 La Conférence ministérielle tenue à Windhoek (Namibie) du 4 au 7 avril 2016 a reconnu l'importance des politiques de l'OACI visant à soutenir le développement du transport aérien et la croissance économique, et a donc formulé des déclarations dans lesquelles elle a notamment pris l'engagement politique aux niveaux national, régional et continental en faveur de la Sûreté et de la Facilitation de l'Aviation et a approuvé quinze objectifs en matière de Sûreté et de Facilitation de l'aviation en Afrique.
- 2.2 La CAFAC a instruit les États de faire le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des objectifs fixés pour la période 2017-2018 et examinés conjointement par le Secrétariat de l'OACI et le Comité directeur du plan AFI-SECFAL avec l'aide du Groupe Régional de Sûreté et de Facilitation de l'Aviation de manière régulière.
- 2.3 Il convient de rappeler que la réunion de la DGAC6 a eu lieu du 02-

04 novembre 2016, à Brazzaville, en République du Congo, dans le cadre de l'Agenda 5 sur la Sûreté de l'Aviation et la Facilitation, et a résolu et adopté les points d'actions prioritaires suivants afin d'accélérer la mise en œuvre des objectifs, de sorte que les États Membres atteignent la moyenne mondiale EI :

- Les États doivent élaborer des plans d'action nationaux pour la mise en œuvre des objectifs de Windhoek en matière de Sûreté et de Facilitation ;
- Les États sont appelés à améliorer leur EI ;
- Les États sont appelés à résoudre tous les PGSu existants ;
- Les États sont appelés à mettre en œuvre la stratégie TRIP ; et
- Les États sont appelés à ratifier les instruments juridiques internationaux pertinents en matière de sûreté aérienne.

2.4 Une réunion de suivi a été organisée par le champion de l'AVSEC et les directeurs généraux de l'aviation civile de l'AFI à Durban, en Afrique du Sud, du 4 au 6 juin 2018, dont le rapport sera présenté lors de cette réunion.

2.5 L'état d'avancement de la mise en œuvre de la Déclaration et des Objectifs, les défis rencontrés et les recommandations sur la voie à suivre sont joints au présent Document de travail.

3. CONCLUSION

3.1 L'approche régionale de la Sûreté et de la Facilitation de l'Aviation, telle qu'elle s'est manifestée depuis la création du plan AFI SECFAL et l'adoption de la Déclaration de Windhoek, doit être encouragée.

4. MESURES À PRENDRE PAR LA RÉUNION :

4.1 La réunion est invitée à :

- a) Prendre note du contenu du Document de travail ;
- b) Demander à chaque État de continuer à faire l'état des lieux sur les mesures prises pour atteindre les objectifs et les cibles de la Déclaration de Windhoek, pour l'optimisation de l'équipe d'experts du RASFALG-AFI dans la mise en œuvre rapide des activités pour les cibles de Windhoek
- c) Demander à l'OACI d'aider les États à élaborer des plans d'action nationaux propres à chaque État, en vue d'une mise en œuvre efficace des objectifs régionaux et mondiaux en matière de sûreté et de facilitation de l'aviation;
- d) Encourager le renforcement de la collaboration entre la CAFAC et l'OACI,

y compris la planification conjointe des missions d'assistance, la mise en commun et l'optimisation des ressources et le renforcement des capacités des États membres.